



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée

Question écrite n° 54544

## Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur le patrouilleur hauturier *Adroit*. Par une décision en date du 3 avril 2014, a été décidée la dissolution de la formation « *L'Adroit* - équipage B ». Cette décision est de nature à modifier l'emploi opérationnel du bâtiment. Aussi, il lui de préciser les motivations de cette décision et le nouveau cadre d'emploi de *l'Adroit*.

## Texte de la réponse

Le patrouilleur hauturier « L'Adroit », prototype de la classe des navires « Gowind » (corvettes à vocation littorale et patrouilleurs hauturiers) construit par la société DCNS, a été spécialement conçu pour accomplir des missions de contrôle de la navigation, de police maritime ou de lutte contre les trafics en mer (stupéfiants, immigration clandestine, piraterie, pêche illicite...). Par convention signée le 26 octobre 2010 entre l'industriel et le ministère de la défense, « L'Adroit » a été mis à la disposition de la marine nationale le 21 octobre 2011, pour une durée de trois ans. Cet accord permet à l'armée française de disposer, durant cette période, d'un bâtiment naval de dernière génération lui permettant, à la fois, de renforcer son action en mer, et de tester des technologies novatrices d'intervention, de communication et de détection dans le cadre de la préparation de programmes à venir, notamment celui des futurs bâtiments de surveillance et d'intervention maritime (BATSIMAR). En contrepartie, cette période de prêt permet au groupe DCNS et à ses équipementiers, à la fois, d'obtenir la qualification « sea proven » (éprouvée en opération) de la classe des navires « Gowind » développée par l'industriel, et de convaincre de futurs pays clients du potentiel de ce bâtiment. A ce jour, l'essentiel des tests et expérimentations prévu sur « L'Adroit » ayant été réalisé, et la restitution du navire au groupe DCNS devant intervenir le 21 octobre 2014, la marine nationale a débuté la réduction progressive du personnel affecté à son bord. C'est donc dans le contexte d'un besoin en personnel qu'il a été récemment décidé de dissoudre l'un des deux équipages du patrouilleur. Dès lors, jusqu'au 21 octobre prochain (ou jusqu'à la vente éventuelle du navire avant cette date), le patrouilleur continuera d'être exploité par la marine nationale comme plate-forme supplémentaire afin de mener des missions de sauvegarde maritime.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54544

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 avril 2014](#), page 3491

**Réponse publiée au JO le :** [17 juin 2014](#), page 4962